



Voiture d'occasion avec un voyant rouge

Par Marie De rupert

Bonjour à toutes et à tous

Nous avons acheté une voiture d'occasion (environ 30 000km) auprès d'un concessionnaire automobile de la même marque.

Nous avons récupéré la voiture le 3 février dernier et le 2 juin (4 mois plus tard) nous avons été alerté par un voyant rouge (liquide de refroidissement) et un autre voyant rouge qui s'est déclenché (panneau danger) après avoir fait nos recherches il nous a été conseillé de ne plus conduire la voiture et de le ramener chez le concessionnaire car la voiture est évidemment toujours sous garantie. Nous avons réussi à avoir un rdv le 19 juin pour un diagnostic de la part de ce concessionnaire mais en attendant nous n'avons pas de voiture nous somme donc bloqué.

Pouvez-vous nous indiquer notre recours afin d'avoir un autre véhicule en attendant le diagnostic ?

Ou alors comment faire pour ce faire rembourser le prix d'une voiture de location ?

Est-ce normal d'avoir ce type de problème sur une voiture que nous avons eu il y a 4 mois ?!

A savoir que nous utilisons beaucoup la voiture en temps normal et à ce jour le concessionnaire dit qu'il faut attendre le diagnostic.

Merci beaucoup pour votreaide

Par jpgroussard

Bonjour Marie,

vous avez déjà le diagnostic : problème liquide de refroidissement.

Il est fort probable que ça soit une fuite sur le circuit de refroidissement, ce qui est incompréhensible pour une voiture à 30000 km (presque neuve).

Regardez le vase d'expansion, il y a fort à parier que le niveau du liquide soit en dessous le trait qui indique le "mini". Rajoutez du liquide et les deux témoins devraient s'éteindre. Roulez quelques dizaines de km !

S'il y a fuite ça va s'allumer à nouveau.

Si ça ne s'allume pas la voiture vous a été livrée avec le vase presque vide et vous pouvez continuer à rouler.

Pour ce qui est de votre problème (une seule voiture) il n'y a pas 36 solutions.

Soit votre contrat d'assurance prévoit une voiture de remplacement soit vous négociez avec le concessionnaire pour une voiture de remplacement.

Ou voir du côté de votre famille, amis, voisins.

Cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez relire le contrat de garantie du vendeur qui peut prévoir un véhicule de remplacement, ou encore votre contrat d'assurance (vous l'avez assuré tout risque ?)

A défaut demandez au garagiste de vous prêter un véhicule de courtoisie ou vous louer à tarif préférentiel.

Une fuite ou plutôt une durite endommagée n'est en général pas couvert par la garantie.

Perso c'est un rongeur qui l'avait grignotée ... donc le vendeur n'est en aucun cas responsable.